

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2016

---

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3465)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° AC52

présenté par

M. Piron

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte la spécificité du métier de journaliste dans une rédaction : en participant à l'élaboration d'un journal, le journaliste est supposé adhérer au contenu de celui-ci.